

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **BARBAZAN**Séance du **03 août 2012**

REÇU

le **30 AOUT 2012**SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	8
- votants	8
- absents	2
- exclus	

L'an deux mille douze, le 03 août à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. onsieur GALY Henri.

Etaient présents : MM.

Mesdames NOE Liliane, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,
Messieurs DELORT Thierry, SIBRA Gérard, BOURELY Marcel,
MAURETTE Bernard.

Absent excusé : Monsieur BRUNA Roger.

Absente : Madame LOMBARD Françoise

Date de convocation :

30 juillet 2012

Date d'affichage :

M. adame STRADERE Michèle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

Création d'un site internet communal.

Le Maire expose la possibilité de créer un "Site Internet Communal".
Le Conseil Général de la Haute-Garonne propose l'opportunité offerte par l'ATD31 d'aider les communes rurales pour la création, l'élaboration d'un site.

Des réunions d'information et formation (Le Maire) et du personnel (Madame Marielle PENE) ont permis de mieux connaître ce service public numérique nommé "DéSiDé 31".

L'ATD31 met en place :

- la réalisation du site,
- le développement et le paramétrage,
- la formation des utilisateurs,
- l'hébergement du site,
- l'accompagnement à la mise en place du site.

Le coût d'adhésion de la commune est de 50 € et l'abonnement annuel de 40 €.

Il est précisé que la commune de Barbazan a été pré-inscrite pour la mise en place du site fin 2012-début 2013 auprès de l'ATD31 et fait partie des trois premières communes rurales choisies dans le Département.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de Haute-Garonne
le _____ et publication ou
notification du



Le Maire,

Signature

**COMMUNE
BARBAZAN**

Délibération du conseil Municipal du 03 août 2012

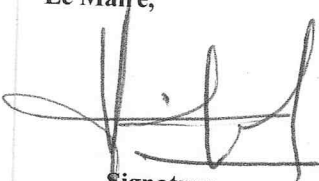
Suite

Une commission interne à la commune composée de : Monsieur le Maire, Monsieur BOURELY Marcel (Conseiller Municipal) et de Madame PENE Marielle (Employée) est chargée de constituer le dossier préparatoire qui sera examiné le Mercredi 12 septembre 2012 à 10 heures à la Mairie de Barbazan par les responsables "DéSiDé31" de l'ATD.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création du site Internet Communal dans les conditions ci-dessus exposées.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



Le Maire,

Signature